



Le RGPD : protéger vos données et celles de vos clients.

UV24 (7H ou 14H) en classe virtuelle

Objectifs de la formation

- Définir le RGPD, l'historique de cette réglementation et le but poursuivi,
- Expliciter les obligations, les procédures, le contrôle, les enjeux et les conséquences,
- Concrétiser la conformité afin de permettre la mise en place du RGPD dans votre structure.



Cette formation vous permet de vous sensibiliser à cette réglementation avec dynamisme. La conformité ne vous aura jamais semblé aussi accessible.

Haikel KASTALLI
Responsable pédagogique Qualité

2022 - Dates de formation en classe virtuelle

Janvier :

19/01 (Formation théorique)
21/01 (Formation Pratique)

Février :

07/02 (Formation théorique)
08/02 (Formation Pratique)

Mars :

28/03 (Formation théorique)
30/03 (Formation Pratique)

Avril :

19/04 (Formation théorique)
20/04 (Formation Pratique)

Mai :

23/05 (Formation théorique)
24/05 (Formation Pratique)

Juillet :

11/07 (Formation théorique)
12/07 (Formation Pratique)

Septembre :

14 /09 (Formation théorique)
15/09 (Formation Pratique)

Octobre :

24/10 (Formation théorique)
25/10 (Formation Pratique)

Décembre :

13/12 (Formation théorique)
14/12 (Formation Pratique)



Le RGPD : protéger vos données et celles de vos clients.

UV24 (7H ou 14H) en présentiel

Retours d'expérience

« Formation très utile, un rappel des bases sur certains points mais surtout des explications claires. »

Brigitte H.

« Contenu de qualité et formation interactive. Elle permet de prendre conscience de l'importance d'être irréprochable dans le recueil des informations. »

Caroline P.

190
stagiaires
formés
en **2021**

2022 - Dates de formation en présentiel

T = La Théorie

P = La Pratique

CV = Classe Virtuelle

Angers :

28/01 (T) + 08/02 (P) CV
08/09 (T) + 09/09 (P)

Ajaccio :

01/02 (T) + 02/02 (P)

Bastia

03/02 (T) + 04/02 (P)

Paris

14/02 ou 15/02 (T) + 16/02 (P)

Caen

15/02 (T) + 18/02 (P)

Lille

21/02 (T) + 22/02 (P)

Poitiers

08/03 (T) + 11/03 (P)

Tours

22/03 (T) + 25/03 (P)

Nice

17/03 (T) + 30/03 (P) CV

Rennes

30/03 (T) + 31/03 (P)

Marseille

06/04 (T) + 07/04 (P)

Chambéry

11/04 ou 12/04 (T) + 15/04 (P)

Colmar

25/04 (T) + 28/04 (P)

Haguenau

02/05 (T) + 05/05 (P)

Saint-Brieuc

09/05 (T) + 10/05 (P)

La Rochelle

18/05 (T) + 24/05 (P) CV
19/05 (T) + 24/05 (P) CV

Lyon

19/05 (T) + 20/05 (P)

Montpellier

31/05 (T) + 3/06 (P)

Besançon

31/05 (T) + 3/06 (P)

Reims

09/06 (T) + 10/06 (P)

Nancy

13/06 (T) + 16/06 (P)

Bordeaux

21/06 (T) + 24/06 (P)

Toulouse

28/06 (T) + 12/07 (P) CV

Nantes

29/08 (T) + 30/08 (P)

Grenoble

21/09 (T) + 22/09 (P)

Angoulême

28/09 (T) + 25/10 (P) CV

Chateauroux

12/10 (T) + 13/10 (P)

Puy-en-Velay

15/11 (T) + 18/11 (P)

Aix-en-provence

25/11 (T) + 14/12 (P) CV